



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe

Per un mondo senza tortura né pena di morte

Rapport annuel

2008

Sommaire

Le mot du président	1
L'ACAT-Suisse en bref	3
Activités de l'année 2008	5
Comité et Secrétariat	5
Assemblée générale	7
Campagnes	8
Interventions par lettre	11
Equipes locales	15
FIACAT	15
Projets	17
Comptes annuels	18
Bilan au 31.12.2008	19
Compte d'exploitation 2008	20
Tableau de variation du capital	21
Annexe aux comptes annuels 2008	22
Rapport de gestion	25
Révision	25
Budget 2010	26

Le mot du président

C'était avant la crise ...

Parler de l'année 2008 n'est pas simple. Ce n'est pas loin, mais c'était avant la crise qui a marqué la charnière entre l'an passé et aujourd'hui et qui occupe quotidiennement les nouvelles et les esprits.

La vie de l'ACAT a été mouvementée cette année-là ! En relisant les procès-verbaux du Comité je retrouve des temps forts, des discussions, des pensées et des émotions qui nous ont habités, lorsque nous avons parlé de :

- **l'équipe du Secrétariat**

2008 aura été une année de changement et de réorientation de l'équipe du Secrétariat de l'ACAT. Le Comité a traduit les options stratégiques décidées en 2007 dans les faits : les dicastères ont été revus et la répartition du temps de travail des collaborateurs et collaboratrices a été ajustée aux besoins. La transition s'est faite en douceur, notamment grâce aux talents d'organisation (et d'improvisation) de notre secrétaire générale, Bettina Ryser. C'est ainsi que nous avons accueilli deux nouveaux collaborateurs au Secrétariat: Mathias Tanner (interventions par lettre, ACAT NEWS, communication/site web), et Mathias Villiger (administration). L'équipe est maintenant au complet et tourne à plein régime.

- **Pékin**

Pour beaucoup, les Jeux olympiques de Pékin sont déjà un vieux souvenir. Outre une pluie de records, l'histoire retiendra surtout de ces joutes sportives l'émergence d'un vaste mouvement de protestation contre les violations répétées des droits humains et la barbarie de la peine de mort en Chine. L'élan était planétaire. Cela a permis au monde entier de découvrir le muselage des médias, la répression au Tibet et les milliers d'exécutions capitales.

Est-ce que cet intérêt va durer ? Rien n'est moins sûr ! Le monde oublie vite et la Chine reste un mystère pour beaucoup ...

L'ACAT continue à mener, à sa manière, en Suisse et dans le monde, le combat contre la barbarie de la peine de mort en Chine.

- **le douloureux problème des Tasers**

Douloureux, parce que bataille perdue, au moins en partie. Nous nous sommes engagés à fond, avec beaucoup de partenaires, dans ce combat politique. L'obsession sécuritaire a eu raison de la sagesse préventive et notre pays a introduit dans son arsenal de répression une arme pourtant considérée comme un instrument de torture. C'est grave ! Il nous reste à surveiller avec la plus grande vigilance son utilisation.

- **Et encore ...**

Il y aurait encore bien à dire : le souci du trésorier qui doit jongler avec un déficit récurrent, les projets de la FIACAT, le travail avec les Eglises en Suisse, la collaboration avec les autres ONG, le développement des campagnes de sensibilisation ... Vous en trouverez des traces dans ce rapport.

En perspective : Yes we can !

Barack Obama a été élu président des Etats-Unis, et une nouvelle ère semble s'ouvrir pour les droits humains dans ce pays. Les années de plomb de la présidence Bush ont mis le feu aux poudres de la planète au nom de la lutte sécuritaire... et de la maîtrise du pétrole.

L'annonce de la fermeture de Guantánamo, lors de la première conférence publique du nouveau président étasunien, a marqué les esprits. Maintenant il y a « du pain sur la planche » pour notre pays, qui s'est déclaré prêt à recevoir certains de ces détenus dont la culpabilité n'a jamais été prouvée, et qui ont passé près d'une dizaine d'années dans des conditions de détention épouvantables.

Merci

Aux membres du Comité et à l'équipe du Secrétariat de porter tout cela avec un esprit de service et de solidarité !

Jan de Haas
Président de l'ACAT-Suisse

L'ACAT-Suisse en bref

L'ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture – a été fondée en 1974 à Versailles (France) suite aux témoignages déchirants qui relataient les pratiques de torture employées pendant la guerre du Vietnam. Son mandat a par la suite été étendu à la lutte contre la peine de mort.

L'ACAT-Suisse existe depuis **1981** et a son siège à Berne. Elle est **affiliée à l'organisation faitière FIACAT** (Fédération internationale de l'ACAT, voir pp. 15-16), fondée en 1987, qui comprend quelque 30 ACAT nationales.

L'ACAT s'engage pour l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier. Elle fonde son action sur l'**article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948**: « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». En tant qu'organisation œcuménique, l'ACAT se base également sur l'Évangile : la vie et la dignité de l'être humain sont sacrées. L'ACAT proclame que Dieu seul peut décider de la vie et de la mort et que la torture et la peine de mort sont inconciliables avec le message chrétien.

Que fait l'ACAT-Suisse concrètement ?

- **Informier** : L'ACAT-Suisse sensibilise le public et plus précisément les chrétiens et chrétiennes à la problématique de la torture et de la peine de mort. Elle mène cinq campagnes annuelles contre la torture et la peine de mort.
- **Agir** : L'ACAT-Suisse intervient par lettre en faveur de personnes dont le droit à l'intégrité physique et psychique a été lésé, notamment de personnes menacées de torture ou de peine de mort. Depuis plusieurs années, elle soutient également deux projets en faveur de victimes de torture en Turquie et au Cameroun.
- **Prier** : L'ACAT-Suisse invite à prier et à intercéder tant pour les victimes de violations des droits humains que pour les responsables et les tortionnaires.

L'ACAT-Suisse **collabore avec les autres ACAT nationales** en Afrique, Amérique, Asie et Europe, avec la **FIACAT**, ainsi qu'avec **d'autres organisations de droits humains** en Suisse et avec les **Eglises nationales** suisses.

L'ACAT-Suisse est une association selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Le Comité et le président/la présidente sont élus par l'Assemblée générale. Le Secrétariat ainsi que les groupes régionaux et locaux sont subordonnés au Comité. A la base, un grand nombre de membres s'engage de manière bénévole pour la cause de l'ACAT. Des personnes privées, des paroisses et des communautés religieuses ou d'autres institutions peuvent être membres de l'ACAT. En date du 31.12.2008, l'ACAT-Suisse comptait **1'991 membres**.

En tant qu'organisation non-gouvernementale indépendante, l'ACAT-Suisse est financée par les cotisations de ses membres, par des collectes et par des dons. L'ACAT-Suisse est reconnue par la ZEWO (Service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

Le Comité (en date du 31.12.2008)

DE HAAS Jan (depuis 2004)	Président ; Ressources humaines ; Campagnes
ALBRECHT Christoph (depuis 2006)	Interventions par lettre
DESCHENAUX François-Xavier (depuis 2005)	Questions juridiques
FAHRNI Katharina (depuis 2004)	Activités des membres ; Vice-présidente
GIOVANNINI Jean-François (depuis 2007)	Relations avec d'autres ONG
GUT Ursula Irene (depuis 2006)	Communication ; Relations publiques
LINDER Adrian (depuis 2005)	Finances

Le Secrétariat (en date du 31.12.2008)

RYSER NDEYE Bettina	Gestion du Secrétariat ; Relations publiques
EIGENHEER Alexander	Comptabilité
MISCHLER DUPONT Nathalie	Campagnes
TANNER Mathias	Interventions par lettre ; Communication
VILLIGER Mathias	Administration

Activités de l'année 2008

Comité et Secrétariat

Orientations stratégiques 2008 – 2010

Durant l'année 2008, tant le Comité que le Secrétariat se sont concentrés sur la mise en œuvre des stratégies adoptées fin 2007 avec pour objectif une sensibilisation accrue à la problématique de la torture et de la peine de mort – en particulier dans les milieux chrétiens.

Nous avons ainsi élaboré un **nouveau concept des envois aux membres** qui a été introduit en août 2008. Il se caractérise par une distinction claire entre deux catégories d'envoi. Les membres reçoivent cinq fois par an des documents sur les campagnes en cours avec des pétitions ainsi que le bulletin d'information ACAT NEWS ; les actions urgentes ainsi qu'une vue d'ensemble sur des interventions supplémentaires et les résultats d'anciennes actions leur parviennent six fois par an. Les membres continuent donc d'obtenir mensuellement des propositions d'actions concrètes sous forme de pétitions ou d'actions urgentes. Les actions additionnelles du réseau SOS-Peine de mort paraissent toujours dix fois par an. Désormais nous indiquons également les adresses de courriel des destinataires – pour autant qu'elles nous soient connues – afin que les interventions puissent se dérouler le plus rapidement possible.

Dorénavant, non seulement le contenu du bulletin d'information, mais aussi celui des actions urgentes est identique en allemand et en français. Face à la demande très faible, nous avons renoncé depuis février 2008 à une traduction en italien. Le calendrier des manifestations AGENDA est désormais imprimé sur une feuille séparée jointe à chaque envoi. Les modifications effectuées ont été à chaque fois annoncées dans le bulletin ACAT NEWS. Après une brève phase d'accoutumance, les membres semblent à présent apprécier les changements intervenus.

L'information exhaustive sur les thèmes prioritaires de l'ACAT-Suisse et une **présence renforcée auprès des milieux des Eglises** forment deux autres points forts des activités 2008 à 2010. Pour atteindre ces objectifs, nous avons triplé le nombre de destinataires de nos campagnes ; nous envoyons désormais nos documents à toutes les paroisses en Suisse. Nous espérons – grâce à un meilleur ancrage des campagnes de l'ACAT dans les paroisses – accroître notre notoriété et le soutien de notre travail par un public dépassant largement le cercle de nos membres.

Collaboratrices et collaborateurs

Après une phase de transition d'une durée d'environ un an, l'équipe du Secrétariat est à nouveau complète depuis le 1^{er} septembre 2008 (p. 4). Cinq personnes se partagent un taux de travail de 270 %. Les tâches relatives aux interventions par lettre et à la communication ont été réunies dans un poste à mi-temps. Ceci a permis pour la première fois de dégager du temps pour la communication et le travail de relations publiques suite à la décision du Comité de vouloir mettre davantage l'accent sur les relations publiques. Les tâches administratives ont également fait l'objet d'une redistribution.

Que Neslihan Kilic, qui a travaillé durant sept ans dans ce domaine, et les deux stagiaires, Ruth Ammann et Katia Aeby, responsables des envois aux membres durant les premiers six mois de 2008, soient ici cordialement remerciées pour leur travail. Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs bénévoles qui ont œuvré pour le Secrétariat et le centre des envois à Schaffhouse, et en premier lieu à Géraldine Luisier qui a rédigé et traduit l'édition française des ACAT NEWS et à Kodjo Attisso qui a recherché les cas pour le réseau SOS-Peine de mort.

Information et communication

L'ACAT-Suisse a publié deux fiches thématiques en 2008 traitant d'une part du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et, d'autre part, de la raison d'être de l'ACAT aujourd'hui. Le Secrétariat a envoyé des communiqués aux médias concernant les diverses campagnes et a soumis notre prise de position sur la situation des droits humains en Chine aux médias à l'occasion des Jeux olympiques à Pékin.

Suite au nouveau concept des envois aux membres et à l'engagement d'un responsable pour la communication, la mise en page du bulletin d'information a subi un lifting. Depuis septembre 2008, l'ACAT NEWS revêt une nouvelle forme avec entre autres un chapitre élargi « Droits humains dans le monde », une plate-forme pour les membres et une mise en page sur deux colonnes. Après avoir amélioré la communication interne en 2008, nous mettrons en 2009 l'accent sur la communication externe.

Vigilance

Début 2008 nous nous sommes penchés sur la nouvelle

procédure EPU (examen périodique universel) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. L'ACAT a participé, au sein d'une coalition d'une trentaine d'organisations, à l'élaboration d'un rapport sur la situation des droits humains en Suisse et elle était présente lors de l'examen de la Suisse au siège de l'ONU à Genève. Nous espérons que la collaboration au sein de cette coalition continuera pour le travail de suivi sur les recommandations que le Conseil des droits de l'homme a adressées à notre pays. Les débats parlementaires sur la **loi sur l'usage de la contrainte (LUSC)** (*Loi sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération*) que nous avons suivis avec grande attention ces dernières années se sont terminés durant la session de printemps 2008. Certes, les **Taser** (pistolets à impulsion électrique) contre lesquels nous nous étions opposés, ont finalement été inclus dans la loi comme armes autorisées, mais l'ordonnance en restreint fortement l'usage. Dès lors, ces armes ne pourront en particulier pas être employées lors de renvois. Notre revendication principale a ainsi été retenue, mais nous ne cesserons d'observer attentivement l'usage fait de ces armes – aussi par les corps des polices cantonales.

Administration et finances

Le Comité a revu le **règlement interne des groupes** afin de respecter la dernière exigence formulée par la ZEW. La procédure de recertification est dès lors close et la **ZEW** nous a attribué son **label de qualité** jusqu'au 31. 12. 2012.

Les recettes de la **collecte annuelle d'automne** 2008 auprès des membres ont servi à soutenir les projets de SOHRAM-CASRA en Turquie et de EMINED au Cameroun, ainsi qu'à assurer les contributions supplémentaires destinées à la FIACAT. Les rentrées de dons en faveur des deux projets soutenus par l'ACAT-Suisse sont inscrites dans les comptes liés des fonds (p. 21) ; les recettes ont permis de couvrir les contributions supplémentaires versées à la FIACAT.

Assemblée générale

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 7 juin à Bienne a réuni environ 50 personnes. Les quatre ateliers « Campagnes – mieux faire connaître les revendications de l'ACAT » qui ont suscité un grand intérêt, se sont déroulés le matin. La partie statutaire a été traitée l'après-midi.

Campagnes

2008 a été une année fructueuse en matière de partenariats : les cinq campagnes annuelles ont été menées en collaboration avec des partenaires tels que le réseau ACAT et la FIACAT, des ONG suisses actives dans les droits humains ou la Coalition mondiale contre la peine de mort. En outre, 2008 a été l'occasion pour l'ACAT-Suisse et les Eglises nationales de clarifier et de préciser leur collaboration, notamment en ce qui concerne la campagne du 10 décembre. C'est ainsi que les Eglises nationales ont réaffirmé leur souhait de soutenir l'ACAT-Suisse dans sa lutte contre la torture et la peine de mort. Ces partenariats nous sont précieux, non seulement pour le but à atteindre, mais également pour faire connaître l'ACAT-Suisse auprès d'un public encore plus large et renforcer son assise dans la mouvance abolitionniste.

Un accent particulier a été mis en 2008 sur l'abolition de la peine de mort : trois campagnes sur cinq ont été dédiées à la lutte contre la peine capitale.

A la demande de membres actifs, des propositions concrètes d'action et/ou de documentation accompagnent systématiquement la documentation de campagne depuis début 2008.

Vendredi Saint



« Ouvre la bouche »... au service des condamnés à mort en Chine !

La campagne internationale sur la peine de mort en Chine « Jeux olympiques de Pékin – certains records ne sont pas à battre » a reçu un accueil spectaculaire : plus de 14'000 personnes ont signé la pétition en Suisse sur l'appel de l'ACAT dans le cadre de sa campagne de Vendredi Saint. Ce résultat imposant démontre une fois encore l'importance de la sensibilisation de l'opinion publique à la problématique de la

peine de mort. Notre campagne de Vendredi Saint – de par son ancrage dans l'actualité politique mondiale – a également reçu un large écho auprès des médias chrétiens. Les membres et toute personne intéressée ont pu profiter d'un large éventail de propositions de documentation et d'action dans le cadre de cette campagne. L'ACAT-Suisse a notamment traduit en

allemand un clip vidéo percutant proposé par une ONG française, afin qu'il puisse également être utilisé par les personnes germanophones.

26 juin – Journée internationale de soutien aux victimes de torture



Sur l'appel de seize ACAT, des milliers de personnes du monde entier étaient en communion par la prière et par l'action avec les victimes de torture durant la nuit du 28 au 29 juin 2008. En Suisse, la campagne du réseau ACAT a eu un bel écho : presque 500 personnes se sont jointes à la Nuit des

Veilleurs et 18 initiatives locales ont été proposées pour veiller en commun. Dans leurs feedbacks, les organisateurs locaux (membres individuels et groupes ACAT, responsables de paroisses, etc.) ont tous salué l'importance de cette campagne. Le site Internet www.nuitdesveilleurs.com, créé en 2007, en est le véritable outil : il permet de s'inscrire à la Nuit des Veilleurs en ligne et de trouver, le cas échéant, une veillée commune dans sa région. Un compteur indique quotidiennement le nombre d'inscrits à la campagne.

10 octobre – Journée mondiale contre la peine de mort



De par son affiliation à la FIACAT (qui est l'une des organisations fondatrices de la Coalition mondiale contre la peine de mort), l'ACAT-Suisse relaye depuis 2006, auprès de ses membres et des paroisses, la campagne proposée par la Coalition mondiale à l'occasion du 10 octobre. En 2008, la Coalition mondiale a mis l'accent sur l'Asie, qui représente un immense continent et de multiples approches en matière de peine de mort. L'ACAT-Suisse a consacré sa campagne à deux des pays proposés qui illustrent deux tendances inverses de l'application de la peine de mort : le Japon

(exécution inscrites dans la tradition et sous le sceau du secret) et Taiwan (en marche vers l'abolition de la peine capitale). La documentation préparée par la Coalition mondiale, richement fournie, ainsi que les pétitions ont permis aux personnes intéressées de se faire une idée précise de l'état actuel de l'application de la peine de mort au Japon et à Taiwan et de témoigner leur soutien aux abolitionnistes de ces deux pays.

30 novembre – « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort »



Au niveau mondial, plus de 800 villes se sont illuminées « pour la vie ». En Suisse, à l'initiative des groupes locaux des quatre organisations partenaires, sept villes ont posé des signes forts contre la peine de mort autour du 30 novembre en éclairant des monuments, organisant des conférences, des marches commémoratives et des

stands d'information pour témoigner de leur soutien à l'abolition de la peine de mort dans le monde. Les groupes locaux de l'ACAT-Suisse à Fribourg ont notamment été à la base de la campagne dans cette ville (cf. photo de l'illumination de l'Hôtel de Ville).

La grande nouveauté de cette année a été la création, par les quatre organisations partenaires, d'une page Internet spéciale www.stopdeathpenalty.ch/citiesforlife. On y trouve toutes les informations utiles sur l'action « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort », ainsi que des données sur la peine de mort en général. Le site reste accessible tout au long de l'année et est mis à jour au moment de la campagne.

10 décembre – Journée internationale des droits humains

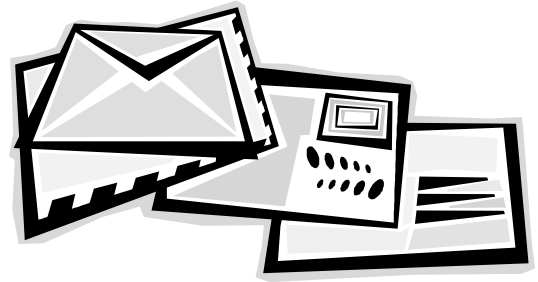


Sous le titre « Dignité et justice pour nous tous », le monde entier a célébré la 60e Journée des droits humains et les 60 ans de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. En Suisse, l'ACAT et les Eglises nationales ont mené campagne sur le thème « Cessez de juger selon l'apparence. Jugez selon la justice » (Jn 7, 24).

Deux appels aux autorités cubaines et suisses, ainsi que des informations générales sur la situation des droits humains à Cuba et sur l'utilisation problématique, par la Suisse, des assurances diplomatiques contre la torture ont complété la documentation étayée des Eglises pour revendiquer « dignité et justice pour nous tous ». L'ACAT-Italie s'est jointe à la récolte de signatures pour la pétition adressée au président cubain, laquelle a recueilli 10'229 signatures. L'appel au Conseil fédéral a fait l'objet de l'appel du mois de décembre de la FIACAT et a été proposé comme action à tout le réseau ACAT. En Suisse, un total de 7'869 signatures a été récolté.

Interventions par lettre

Comme par le passé, les interventions par lettre ou par fax ont représenté l'une des activités principales de l'ACAT-Suisse. Ces actions à l'attention des gouvernements et autorités de différents pays sont menées en faveur des victimes potentielles et réelles de graves violations des droits humains. Depuis la mi-2008, les mêmes cas sont proposés à nos membres alémaniques et romands pour les actions urgentes, comme cela se pratiquait déjà pour les actions de notre réseau SOS-Peine de mort.



Pour qui l'ACAT-Suisse intervient-elle ?

Selon le mandat de l'ACAT-Suisse, nous nous engageons en faveur de personnes menacées de ou ayant subi la **torture** et/ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou menacées de la **peine de mort**. Ceci inclut des actions pour des cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions au secret et/ou arbitraires, de conditions d'emprisonnement inhumaines, de manque d'assistance médicale durant l'emprisonnement et de procès inique. Certaines de nos interventions concernent l'expulsion ou l'extradition imminente d'une personne dans un pays où elle risque la torture, la peine de mort ou des violations des droits humains précitées.

Dans tous les cas, nous intervenons pour que le droit à la vie, à l'intégrité corporelle et psychique, au respect de la dignité humaine et à un traitement humain soit garanti, nonobstant l'appartenance politique et/ou religieuse de la personne intéressée et indépendamment du délit effectif ou présumé dont elle est soupçonnée ou accusée, ou pour lequel elle a été condamnée.

Dans de nombreux cas, nous intervenons également en faveur de **défenseurs des droits humains** dont l'engagement pour les droits fondamentaux dans leur pays a provoqué des répressions juridiques et policières et qui sont menacés et persécutés.

Au moyen des interventions par lettre, l'ACAT-Suisse rappelle aux Etats concernés leurs **obligations relevant du droit international** et demande la **fin de l'impunité**.

De nombreux membres de l'ACAT soutiennent les interventions par lettre dans leurs prières.

Comment l'ACAT-Suisse est-elle intervenue en 2008 ?

L'ACAT-Suisse agit en tant que partie d'un réseau international d'organisations de droits humains qui s'engagent contre la torture et la peine de mort. En 2008, l'ACAT-Suisse est intervenue dans **50 cas** au moyen de lettres et de pétitions.

Les interventions de l'ACAT-Suisse se sont appuyées sur les sources suivantes :

Amnesty International	32 cas
FIACAT et autres ACAT nationales	5 cas
Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)	7 cas
Autres	6 cas
Total :	50 cas

Les membres de l'ACAT-Suisse ont participé en 2008 aux interventions suivantes :

Type d'intervention par lettre	Nombre	Participant-e-s
Actions urgentes		
• dans toute la Suisse	4	env. 1'750 adresses
• Suisse alémanique	9	env. 850 adresses
• Suisse romande et Tessin	9	env. 900 adresses
Actions du réseau SOS-Peine de mort	16	env. 370 adresses
Interventions du réseau E-mail	2	env. 160 adresses
Pétitions	4	jusqu'à 160 adresses
Pétitions dans le cadre des campagnes annuelles	6	env. 4'660 adresses
Total des interventions par lettre :	50	

Pour les actions urgentes, le Secrétariat a transmis des copies des lettres envoyées par les membres à d'autres autorités ainsi qu'à l'ambassade suisse dans le pays concerné afin de les inciter à s'engager également.

Dans quels pays sommes-nous intervenus ?

En 2008, l'ACAT-Suisse est intervenue dans 32 Etats :

(Les nombres entre parenthèses correspondent au nombre d'interventions dans le pays cité)

Afrique	Burundi (2), Guinée équatoriale (1), Kenya (1), Libye (1), Soudan (1), Tunisie (2) Total : 8 interventions, 6 Etats
Amérique	Bolivie (1), Brésil (1), Canada (1), Colombie (1), Cuba (1), Etats-Unis (5), Guatemala (2), Pérou (1) Total: 13 interventions, 8 Etats
Asie, Proche et Moyen Orient	Arabie Saoudite (5), Birmanie/Myanmar (1), Chine (3), Emirats Arabes Unis (1), Inde (1), Indonésie (1), Iran (5), Japon (2), Malaisie (1), Pakistan (1), Sri Lanka (1), Syrie (1), Taiwan (1), Turquie (1), Yémen (1) Total: 26 interventions, 15 Etats
Europe	Biélorussie (1), Fédération de Russie (1), Suisse (1) Total: 3 interventions, 3 Etats

Quels résultats ont été obtenus grâce aux interventions par lettre ?

Les interventions par lettre au niveau mondial visent à faire pression sur les gouvernements et les autorités concernés, afin qu'ils se conforment aux engagements internationaux pris en matière de droits humains.

Ces interventions par lettre contribuent à améliorer la situation de détenus et de victimes (potentielles ou non) de violations des droits humains. Des prisonniers sont relâchés, des peines de mort sont converties en peines d'emprisonnement, des traitements cruels sont suspendus et des détenus ont accès à leurs familles, médecins et avocats. Les interventions par lettre contribuent également à assurer un meilleur respect des droits humains au niveau légal ou social dans les pays concernés. Elles soutiennent les organisations de droits humains sur place. Ce sont des lettres contre l'oubli.

En 2008, nous avons reçu 55 nouvelles informations concernant 38 cas dans 25 pays. Des 38 cas, 15 concernaient 2008 et 23 remontaient aux années précédentes. Dans le tableau suivant, plusieurs mentions sont possibles, par ex. concernant l'évolution différente de personnes d'un même groupe):

Dans 22 cas, la situation s'est développée favorablement :

- dans 9 cas, des victimes ont été libérées, resp. des détentions arbitraires ont été levées
- dans 7 cas, les conditions ont été améliorées : meilleure protection d'un militant des droits humains, ajournement d'un refoulement, renvoi d'un jugement inéquitable, visites par des membres d'ambassade et médicales autorisées, etc.
- dans 3 cas, la peine de mort a été commuée
- dans 3 cas, l'exécution a été ajournée

Dans 18 cas, la situation n'a pas évolué et reste difficile

Dans 14 cas, la situation s'est détériorée :

- dans 1 cas, la personne a été exécutée
- dans 7 cas, nous avons eu connaissance de mauvaises conditions de détention : refus du droit de visite, détérioration de l'état de santé suite à un manque de traitement médical, mauvais traitements, torture, etc.
- dans 6 cas, de nouveaux problèmes ont surgi : menaces de mort ou diffamations des défenseurs des droits humains, interdiction pour leur famille de quitter le territoire, etc.

Dans 3 cas, les autorités concernées ont pris position par rapport aux lettres de l'ACAT-Suisse :

- dans 1 cas, les autorités ont annoncé une enquête et le renforcement de la protection policière du militant des droits humains
- dans 1 cas, les autorités ont indiqué le nom de la personne censée avoir assassiné une activiste des droits humains
- dans 1 cas, des membres de l'ACAT-Suisse ont reçu une lettre de l'ambassade du pays concerné située en Suisse qui prenait position sur le cas et les demandes de l'ACAT

Nous ne disposons pas encore d'informations concernant 35 des 50 interventions menées en 2008.

Equipes locales

Actuellement, il existe **44 groupes ACAT** dans **9 cantons** au sein desquels les membres se réunissent pour échanger, prier et planifier des activités. 21 de ces groupes sont actifs dans le canton de Fribourg, 6 en terre vaudoise, 5 dans le canton de Berne, 4 à Genève, 3 à Neuchâtel, 2 dans le Jura et un dans les cantons de Soleure, resp. Zoug et Zurich.

Outre ces **rencontres** – qui, selon les confessions présentes localement, sont souvent œcuméniques – les groupes mènent des activités variées tournées vers l’extérieur. Nombreux sont ceux qui participent aux célébrations religieuses en y présentant par ex. les interventions par lettre et les campagnes de l’ACAT, ou qui récoltent des signatures pour ces actions. Un groupe a rapporté avoir eu l’occasion de présenter l’ACAT à un groupe de jeunes préparant leur confirmation. Pour faire connaître l’ACAT auprès d’un plus large public, certains groupes ont tenu des stands lors de fêtes villageoises ou d’autres manifestations, ou ont écrit des articles sur l’ACAT pour le bulletin de paroisse. D’autres groupes ont organisé des manifestations spécifiques au sein de leur paroisse, en se basant sur les campagnes de l’ACAT, telles que des veillées de prière communes la nuit du 28 au 29 juin. Par ailleurs, certains groupes nous ont fait part du soutien actif de leur paroisse aux revendications de l’ACAT, par ex. par le biais d’une collecte pour l’ACAT-Suisse ou en dédiant une célébration à l’un des thèmes de campagne de l’ACAT.

Le président et la secrétaire générale ont assisté à une réunion avec les responsables du Groupement fribourgeois des équipes de l’ACAT, ainsi qu’à une séance avec des membres actifs au Tessin, afin de mieux appréhender leurs besoins et de discuter de la collaboration future et des initiatives prises au niveau local.

FIACAT

Orientations 2009 - 2011

Lors du Conseil international qui s’est tenu en mai 2007 à Lungern, la FIACAT et les ACAT membres ont entamé un processus de réflexion sur les **perspectives d’avenir** de l’organisation faitière. Les questions du financement et de l’(in)dépendance financière de la FIACAT, de son mandat et de la collaboration

entre les ACAT ont depuis été traitées par le Bureau international et des groupes de travail. Sur la base d'une enquête auprès de toutes les ACAT, la FIACAT a élaboré un plan stratégique. Parallèlement, la FIACAT s'est portée candidate pour deux appels d'offre de l'UE, resp. du Ministère français des affaires étrangères, afin de pouvoir étendre ses activités grâce à leur potentiel financement. La première soumission était vouée à l'échec pour des raisons structurelles, mais la deuxième (soumise en commun avec l'APT, Association pour la prévention de la torture) a permis à la FIACAT de recevoir la garantie d'un financement partiel conséquent pour un **projet** visant à **améliorer les conditions de détention au Burkina Faso**.

La FIACAT a invité toutes les ACAT à une **session extraordinaire du Conseil international** en décembre 2008 au Burkina Faso, afin de tirer un bilan sur les questions soulevées à Lungern et d'adopter un **plan stratégique pour les trois ans à venir**. Les discussions se sont fort heureusement conclues par un large consensus. Le plan de stratégie de la FIACAT, adopté à une large majorité, fixe les priorités suivantes : renforcement des capacités des ACAT afin d'accroître leur efficacité dans le combat contre la torture et la peine de mort ; continuation de la représentation et du travail de lobbying auprès des organisations internationales et des instances religieuses chrétiennes ; extension du réseau ACAT en particulier dans les pays anglophones ; création à moyen terme de structures ACAT régionales (par continent) pour promouvoir les échanges et la collaboration ; poursuite des efforts pour améliorer l'autonomie financière de la FIACAT.

Parallèlement à ce travail conceptuel, la FIACAT s'est engagée avec deux projets pour la **formation aux droits humains**. Elle a proposé la 1^{ère} partie du 6^e cycle de formation « Norbert Kenne » pour des défenseurs de droits humains en Afrique. De plus, elle a mené à terme, ensemble avec l'APT, un cours de formation d'une durée de trois ans sur les directives de Robben Island en vue de prévenir la torture en Afrique. Les deux cours ont suscité un grand intérêt auprès des ACAT et d'autres ONG africaines. La FIACAT a pu étendre son **travail de lobbying auprès de l'ONU**, car la collaboratrice en charge du dossier a déménagé dans la région de Genève et peut dès lors être plus présente au siège de l'ONU, nouer des contacts et collaborer avec d'autres ONG. La base pour la mise en œuvre d'une des priorités stratégiques a ainsi été posée.

Projets

L'ACAT-Suisse soutient financièrement par des contributions de fonds liés deux institutions actives dans l'aide pour les prisonniers et les victimes de torture. Ces projets sont présentés ci-après. Pour plus de détails concernant les comptes des fonds, se référer à la page 21.

EMINED

L'organisation non-gouvernementale EMINED (Encadrement de mineurs en détention) se consacre aux **prisonniers mineurs dans les prisons de Yaoundé au Cameroun**. L'ACAT-Suisse soutient EMINED en particulier dans le domaine de **l'aide juridique**, afin d'accélérer les procédures en collaboration avec des avocats. Le but est de réduire la durée de la détention préventive des jeunes ; par un verdict rapide, ils connaissent la durée de leur peine ou sont libérés avec effet immédiat. En 2008, EMINED a pu **traiter 20 nouveaux dossiers** grâce à notre contribution de quelque CHF 6'000.00 : dans 14 cas, un jugement a été prononcé, 9 des adolescents ont été libérés entretemps, 5 purgent leur peine. Les 6 autres dossiers sont toujours en cours de traitement. Les dons versés dans le cadre de la collecte d'automne et des dons spontanés ont permis de lever des recettes de près de CHF 5'300.00.

SOHRAM-CASRA

L'institution SOHRAM-CASRA avec siège à Diyarbakir dans le sud-est de la Turquie offre entre autres des **thérapies et des conseils juridiques aux victimes de torture et de violences de la part des autorités publiques**. L'ACAT-Suisse soutient depuis plusieurs années ce domaine d'activités par le biais du fonds SOHRAM-CASRA.

Suite à la résurgence de la violence politique dans la région, SOHRAM-CASRA s'est vue confrontée en 2008 à une **demande croissante**, car elle est la seule institution sur place à offrir un **traitement psychothérapeutique pour les personnes traumatisées**. Le nombre de personnes traitées a augmenté de 15% pour atteindre 258 ; d'autres demandes ont dû être mises en suspens faute de moyens financiers. Le fonds étant quasiment épuisé en début d'année, l'ACAT-Suisse n'a pas pu fournir de contributions à SOHRAM-CASRA en 2008. En revanche, les bons résultats de la collecte d'automne (près de CHF 7'400.00) ont permis de réaligner le fonds pour des contributions futures à SOHRAM.

Comptes annuels 2008

Comme les années précédentes, le bilan et le compte d'exploitation sont présentés sous forme abrégée. Les explications des diverses rubriques se trouvent dans l'« **Annexe aux comptes annuels** » à partir de la page 22. L'annexe contient toutes les indications nécessaires selon les directives SWISS GAAP RPC 21.

En 2008, les comptes de certains **groupes locaux de l'ACAT** ont été intégrés dans les comptes de l'ACAT-Suisse. Les charges et produits détaillés de l'ACAT-Suisse d'une part et des groupes ACAT d'autre part sont ventilés à la page 25.

Les **comptes liés des fonds** se trouvent dans le tableau de variation du capital en page 21.

Alors qu'en 2007, les comptes se soldaient par un bénéfice net, l'**exercice 2008** se conclut par une **perte considérable**. Cette perte comporte avec CHF 35'615,47 plus du double des estimations budgétaires. Or, dépenses de l'ACAT-Suisse (après déduction des dépenses des groupes ACAT non contenues dans le budget prévisionnel) ne dépassent que de CHF 1'500.00 le budget. En revanche, les recettes pour la seule ACAT-Suisse se situent à un niveau inférieur de CHF 16'750.00 au budget, ce qui explique pour l'essentiel les résultats négatifs de 2008.

Le Comité discutera des mesures à prendre pour améliorer les recettes tout en ne perdant pas de vue les dépenses afin de clôturer l'exercice 2009 dans le cadre du budget.

Bilan au 31.12.2008

ACTIFS	Annexe Chiffre	31.12.2008		31.12.2007	
		CHF	%	CHF	%
Actifs mobilisés					
Liquidités	20	127'838.77	71.5	142'641.34	69.8
Créances	21	17'327.45	9.7	34'741.09	17.0
Actifs de régularisation	22	30'794.65	17.2	24'769.00	12.1
Total actifs mobilisés		175'960.87	98.4	202'151.43	98.9
Immobilisations financières, machines et outils		2'809.60	1.6	2'153.80	1.1
TOTAL ACTIFS		178'770.47	100.0	204'305.23	100.0
PASSIFS	Annexe Chiffre	31.12.2008		31.12.2007	
		CHF	%	CHF	%
Capitaux étrangers					
Engagements		12'026.97	6.7	10'767.55	5.3
Comptes de passage		1'317.55	0.7	1'461.56	0.7
Passifs de régularisation		2'000.00	1.1	2'734.50	1.3
Réserves remplacement app. / machines		2'272.35	1.3	1'902.35	0.9
Total capitaux étrangers		17'616.87	9.9	16'865.96	8.3
Capital des fonds	23	26'277.00	14.7	17'885.10	8.8
Capital de l'association	24				
Etat au début de la période		169'554.17	94.8	115'053.41	56.3
Capital divers groupes ACAT		7'206.30	4.0	9'165.30	4.5
Compens. travail séminaire FIACAT		- 6'268.40	- 3.5	26'821.43	13.1
Excédent produits/charges					
ACAT-Suisse		- 33'403.32	- 18.7	19'732.73	9.7
Groupes ACAT		- 2'212.15	0.1	- 1'218.70	- 0.6
Total capital de l'association		134'876.60	75.4	169'554.17	83.0
TOTAL PASSIFS		178'770.47	100.0	204'305.23	100.0

Compte d'exploitation 2008

	Annexe Chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Produits			
Produits des cotisations et dons	30	380'094.35	411'194.20
Autres recettes		4'042.10	1'489.60
Recettes nettes		384'136.45	412'683.80
Charges pour réalisation buts ACAT			
Aides financières non liées		0.00	-500.00
Sensibilisation, formation DH, actions		-6'161.05	-3'979.69
Interventions par lettre		-23'618.30	-45'463.10
Campagnes		-38'977.78	-14'081.80
Vigilance		-594.30	-1'200.00
Travail international de la FIACAT		-16'347.00	-16'557.00
Charges directes buts ACAT		-85'698.43	-81'781.59
Charges de fonctionnement buts ACAT			
Part charges de personnel	31	-193'075.00	-177'959.37
Part charges de fonctionnement		-36'736.11	-35'935.83
Total charges buts ACAT		-315'509.54	-295'676.79
Résultat brut		68'626.91	117'007.01
Charges de fonctionnement administration			
Part charges de personnel	31	-78'861.60	-72'687.63
Part charges de fonctionnement	32, 33	-30'060.78	-27'822.95
Total charges administratives		-108'922.38	-100'510.58
Prélèvement compensation travail séminaire FIACAT		6'268.40	0.00
Résultat extraordinaire		-1'588.40	2'017.60
Total excédent produits / charges		-35'615.47	18'514.03
Développement des fonds liés			
Produits des fonds / dons / intérêts		14'755.40	3'552.00
Charges fonds / aides financ. / frais		- 6'363.50	-16'812.00
Variation des fonds		8'391.90	-13'260.00

Tableau de variation du capital

	2008	2007
	CHF	CHF
Etat à l'ouverture au 01.01.	169'554.17	115'053.41
Capital groupes ACAT	7'206.30	9'165.30
Autres recettes	4'042.10	1'489.60
Contributions		
Contributions des membres	86'146.50	86'180.90
Collectes	175'136.60	163'634.20
Dons	110'811.25	161'379.10
Recettes suppl. pour la FIACAT	8'000.00	0.00
Affectation		
Charges pour buts ACAT	-315'509.54	-295'676.79
Charges administratives	-108'922.38	-100'510.58
Résultat extraordinaire	-1'588.40	2'017.60
Compens. p. travail FIACAT	0.00	26'821.43
Etat à la clôture au 31.12.	134'876.60	169'554.17

Comptes liés des fonds gérés par l'ACAT-Suisse

Comptes liés 2008	EMINED Cameroun CHF	SOHRAM Turquie CHF	Projets «non spécifié» CHF	Total horizontal CHF
Solde bilan 2007	16'592.33	258.50	1'034.27	17'885.10
Dons 2008	5'312.70	7'365.70	2'077.00	14'755.40
Total intermédiaire	21'905.03	7'624.20	3'111.27	32'640.50
Aides financières 2008	-6'327.50	0.00	0.00	-6'327.50
Frais de compte 2008	0.00	0.00	-36.00	-36.00
Solde au 31.12.08	15'577.53	7'624.20	3'075.27	26'277.00
Variation fonds 08	-1'014.80	7'365.70	2'041.00	8'391.90

Annexe aux comptes annuels 2008

1 Principes d'évaluation, de reddition des comptes, de continuité

11 Attestation de reddition des comptes selon SWISS GAAP RPC 21

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux directives du Code des obligations (CO). Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de variation du capital ainsi que de l'annexe et du rapport de gestion, et révèlent la situation financière réelle au sens de la législation concernant les organisations à but non lucratif. Les exigences SWISS GAAP RPC 21 et de la ZEW0 sont respectées. En tant que petite organisation, l'ACAT renonce à l'établissement d'un tableau de financement.

12 Actifs et passifs

Pendant l'année de référence, le décompte des actifs et passifs a été fait à valeur nominale.

13 Amortissements

Les amortissements se basent sur la valeur résiduelle, 33% sur le matériel d'informatique et 10% sur le mobilier.

14 Continuité

L'année précédente, le « Groupement fribourgeois des équipes de l'ACAT » a été consolidé. En 2008, la comptabilité d'autres groupes locaux a été intégrée dans la comptabilité de l'ACAT-Suisse (voir également chiffres 24 et 34).

2 Explications concernant la fortune

20 Liquidités	31.12.2008	31.12.2007
Caisse	1'135.70	567.50
Poste, compte courant ACAT	83'802.44	92'098.29
Banque, fonds non liés	31'687.80	28'575.50
Poste, fonds liés	<u>11'212.83</u>	<u>21'400.05</u>
	127'838.77	142'641.34

21 Créances	31.12.2008	31.12.2007
Débiteurs		
- Participations Oikocredit	0.00	20'124.80
- Collectes Journée DH	16'950.95	10'506.65
- Avoirs ass. indemnités journ.	0.00	3'948.00
- Impôt anticipé à récupérer	<u>376.50</u>	<u>161.64</u>
	17'327.45	34'741.09

22 Actifs de régularisation

Les actifs transitoires comprennent les paiements reçus en 2009 provenant de collectes réalisées en décembre 2008.

23 Comptes liés des fonds gérés par l'ACAT-Suisse

Les explications sur les fonds EMINED et SOHRAM se trouvent en pages 17 et 21 dans le présent rapport.

Le fonds des **projets «non spécifié»** a été alimenté dans l'année de référence par le remboursement d'un prêt à « fonds perdu ».

De plus, ledit fonds a bénéficié de dons spontanés s'élevant à CHF 1'177.00.

24 Capital de l'association

	2008		2007
Capital au 01.01.	169'554.17	Capital ACAT-Suisse	115'053.41
Résultat 2008 ACAT-Suisse	-33'403.32	Résultat 2007 ACAT-Suisse	19'732.73
Compens. travail séminaire FIACAT	<u>-6'268.40</u>	Compens. travail séminaire FIACAT	<u>26'821.43</u>
Total intermédiaire	129'882.45	Total capital ACAT-Suisse	161'607.57
Capital autres groupes ACAT	7'206.30	Capital groupes ACAT	9'165.30
Résultat des groupes ACAT	<u>-2'212.15</u>	Résultat des groupes ACAT	<u>-1'218.70</u>
		Total capital groupes ACAT	7'946.60
Total capital de l'association au 31.12.	<u>134'876.60</u>	Total capital de l'association au 31.12.	<u>169'554.17</u>

Dans le bilan 2008 ci-dessus, les comptes d'autres groupes locaux ACAT ont été consolidés.

Une partie des heures supplémentaires a été payée en 2008. Le montant a été prélevé du poste *Compensation pour le travail fourni pour le séminaire FIACAT*.

3 Explications concernant le compte d'exploitation

30 Produit des cotisations et dons	31.12.08	31.12.07
Cotisations des membres	86'146.50	86'180.90
Collectes	175'136.60	163'634.20
Dons généraux	110'811.25	161'379.10
Recettes pour FIACAT	8'000.00	0.00
Total produits cotisations / dons	<u>380'094.35</u>	<u>411'194.20</u>
31 Charges de personnel	31.12.08	31.12.07
Charges salariales	235'982.80	218'057.90
Charges sociales	32'669.45	29'252.95
Autres charges de personnel	3'284.35	3'336.15
	<u>271'936.60</u>	<u>250'647.00</u>

Après une période transitoire avec des stagiaires, le taux de travail de 270 % a été réparti dès septembre 2008 sur cinq employé-e-s fixes. En outre, trois personnes étaient employées sur la base d'un tarif horaire (traductions, envois aux membres, nettoyage des bureaux). En 2008, les bénévoles ont fourni environ 1'000 heures de travail. Ce chiffre inclut également le travail bénévole réalisé par les membres du Comité.

32 Dédommagements du Comité

En 2008, les frais des membres du Comité s'élevaient à CHF 2'464.60. Ce montant comprend les frais effectifs de déplacement, de représentation, de communication et de matériel. Les membres du Comité n'ont reçu ni honoraires, ni gratifications, ni d'autres types de bonifications.

33 Charges de recherche de fonds

Les charges de publicité et de recherche de fonds s'élevaient à CHF 5'943.80. Ce montant est compris dans le poste *charges administratives*.

34 Compte d'exploitation consolidé ACAT-Suisse et groupes ACAT

Total produits	ACAT-Suisse	373'251.85
	Groupes ACAT	10'884.60
Produits		384'136.45
Total charges	ACAT-Suisse	406'655.17
	Groupes ACAT	13'096.75
Déficit	ACAT-Suisse	-33'403.32
	Groupes ACAT	-2'212.15
Charges et résultat		384'136.45

Rapport de gestion

Les informations concernant le rapport de gestion se trouvent aux pages 1 à 17 du présent rapport annuel.

Révision

Lors de l'Assemblée générale en juin 2008, la fiduciaire BDO Visura à Berne a été élue comme nouvel organe de révision. Sur mandat de cette dernière, Monsieur Thomas Stutz a contrôlé les comptes annuels 2008 le 6 mars 2009. Le rapport de révision sera lu lors de l'Assemblée générale 2009. Il peut être obtenu sur demande auprès du Secrétariat de l'ACAT-Suisse.

Budget 2010

	Comptes 2008 CHF	Budget 2008 CHF	Budget 2009 CHF	Budget 2010 CHF
Produits				
Cotisations des membres	86'146.50	90'000.00	90'000.00	100'000.00
Collectes	175'136.60	150'000.00	160'000.00	170'000.00
Dons généraux	110'811.25	140'000.00	150'000.00	128'000.00
Recettes suppl. p. FIACAT	8'000.00	8'000.00	8'000.00	
Sponsoring 4 ^e congrès mondial peine mort	0.00	0.00	0.00	8000.00
Autres recettes	4'042.10	2'000.00	1'000.00	1'000.00
Recettes nettes	384'136.45	390'000.00	409'000.00	407'000.00
Réalisation buts de l'ACAT				
Aides financières non liées	0.00	0.00	0.00	0.00
Sensibilisation, formation DH, actions	-6'161.05	-4'000.00	-2'000.00	-2'000.00
Interventions par lettres	-23'618.30	-50'000.00	-25'000.00	-23'500.00
Campagnes (2010 y c. 4 ^e con- grès mondial peine de mort)	-38977.78	-9'000.00	-37'500.00	-49'500.00
Vigilance	-594.30	-1'000.00	-2'000.00	-2'000.00
Travail internat. FIACAT	-16'347.00	-16'500.00	-16'500.00	-16'500.00
Total buts ACAT	-85'698.43	-80'500.00	-83'000.00	-93'500.00
Résultat brut	298'438.02	309'500.00	326'000.00	313'500.00
Autres charges/produits				
Charges de personnel	-271'936.60	-258'000.00	-268'000.00	-274'700.00
Autres charges d'exploitation	-66'796.89	-66'600.00	-59'200.00	-53'000.00
Prélèvement de compens. p. séminaire FIACAT	6'268.40	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	-1'588.40	0.00	0.00	0.00
Total excédents produits / charges	-35'615.47	-15'100.00	-1'200.00	-14'200.00

ACAT-Suisse

Speichergasse 29
Case postale 5011
CH-3001 Berne

Tél. (+41) 031 312 20 44

Fax (+41) 031 312 58 11

info@acat.ch

www.acat.ch

CCP: 12-39693-7



VERDIENST VERTRAUEN
MÉRITE CONFIANCE
MERITA FIDUCIA